



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>84758</b>	De <b>M. Jean-Jacques Candelier</b> ( Gauche démocrate et républicaine - Nord )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Intérieur		<b>Ministère attributaire</b> > Intérieur
<b>Rubrique</b> > cultes	<b>Tête d'analyse</b> >aumônier	<b>Analyse</b> > devoir de réserve.
Question publiée au JO le : <b>14/07/2015</b> Date de changement d'attribution : <b>18/05/2017</b> Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier interroge M. le ministre de l'intérieur sur les déclarations polémiques de l'aumônier national des anciens combattants sur son blog. Il lui demande si ses propos ne vont pas à l'encontre de son devoir de réserve.